

Annexe 5a - FIT AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER

Feuille d'information sur le troupeau (FIT) Comment calculer la date de commercialisation ?

La question 5 de la FIT (*Des médicaments avec une période de retrait ont-ils été administrés dans les 14 derniers jours précédant l'expédition ?*), qui est un **point critique du PSAF**, est une DAC qui revient régulièrement. Il est important de connaître la **Date de passage** à la moulée sans période de retrait et de bien calculer la **Date de commercialisation** pour ne pas envoyer les poulets / dindons à l'abattoir avant que la période de retrait du médicament soit terminée.

Voici un tableau qui vous aidera à compléter la FIT (section A, question 5 et tableau) :

Retranscrire ces 3 colonnes sur la FIT						
1	2	3	4	5	6	7
Date d'abattage	Dates des 14 derniers jours d'élevage	Date de passage à la moulée sans période de retrait (= date réelle d'accès à la moulée sans période de retrait)	La Date de passage est-elle comprise dans les 14 derniers jours? (si oui, je complète les colonnes A à G du tableau de la FIT)	Nom du médicament (= colonne A de la FIT)	Période de retrait du médicament + 1 jour de sécurité (= colonne E de la FIT)	Date de commercialisation (Date de passage + période de retrait + 1 jour) ou (colonnes 3 + 6 + 1 jour) (= colonne F de la FIT)
Ex. 21 juin	7 au 21 juin	14 juin	oui	ex. Nicarb	4 jours + 1	19 juin

À noter que la question 3 de la FIT concerne les médicaments curatifs (si maladie) et la question 5 concerne les médicaments préventifs régulièrement mis dans la moulée.

Si un médicament dont *l'utilisation est en dérogation des directives de l'étiquette* est utilisé (question 6 de la FIT ex. médicament avec un gFARAD), vous devez envoyer au transformateur l'ordonnance vétérinaire avec la FIT.

Annexe 5a - FIT AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER

EXPLICATIONS PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1 : Déterminer à quelle date commencent les 14 derniers jours d'élevage.

Date d'abattage = 21 juin (colonne 1)

Les 14 derniers jours d'élevage sont du = **7 au 21 juin** (colonne 2)

ÉTAPE 2 : Quelle est la *Date de passage* à la moulée sans période de retrait ?

La **Date de passage** à la moulée sans période de retrait est la date de la 1^{re} journée à laquelle les oiseaux ont accès à la moulée sans période de retrait. Cette *Date de passage* correspond soit à la date de la 1^{re} livraison de moulée sans période de retrait ou quelques jours plus tard si vous avez des silos tandems.

Date de passage = 14 juin (colonne 3)

Si toutes les moulées de l'élevage sont sans période de retrait (0 jour), je n'ai pas de *Date de passage* et je coche «*Programme alimentaire sans période de retrait*» sur le formulaire PSAF 3 (ou l'équivalent).

ÉTAPE 3 : La date de passage est-elle comprise dans les 14 derniers jours d'élevage ?

Oui. Dans cet exemple, le 14 juin est compris dans les 14 derniers jours d'élevage. Il y a donc un médicament avec période de retrait dans les 14 derniers jours d'élevage. C'est pour cette raison que le PSAF demande d'encrer le type de moulée et la période de retrait sur les bons de livraison de moulée, ce qui permet d'être vigilants et de surveiller le respect de la période de retrait du médicament avant l'abattage.

Si la réponse est «non» (colonne 4), vous devez cocher «non» à la question 5 de la FIT et vous n'avez pas à compléter les colonnes du tableau.

ÉTAPE 4 : Calcul de la *Date de commercialisation*.

Date de commercialisation = Date de passage + période de retrait + 1 jour de sécurité
= 14 juin + 4 jours + 1 jour
= 19 juin

L'abattage est le 21 juin et je peux faire abattre mes oiseaux à partir du 19 juin.

La **Date de commercialisation** est la date à partir de laquelle je peux faire abattre mes poulets sans avoir de résidu de médicament dans la viande puisque la *période de retrait* est respectée. Je dois connaître ma **Date de commercialisation** pour ne pas envoyer mes oiseaux à l'abattoir avant que la *période de retrait* du médicament soit terminée.

Ce document est disponible sur le site Internet des EVQ à l'adresse <https://evqdirect.ca/bien-%C3%AAtre-animal>. Si vous avez des questions, veuillez contacter Mme Nathalie Robin, agr. au 450-679-0540 poste 8597 ou à l'adresse courriel nrobin@upa.qc.ca.

Annexe 5a - FIT AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER